

Année universitaire 2024-2025  
Départ à partir de septembre 2025



DU 1/ DU 2

ouvert aux parcours

**Marque**

**Médias**

**Entreprises & Institutions**

**Le Magistère**

**Ressources humaines et conseil**

**Journalisme**

Une expérience longue et diversifiée à l'étranger peut constituer un atout important dans la valorisation du parcours de l'étudiant au moment de la recherche d'emploi. Outre une maîtrise accrue d'une langue étrangère, le détour par l'étranger est le témoignage d'une capacité à entreprendre, à bouger, à s'ouvrir, à échanger avec des cultures et pratiques professionnelles diversifiées. La préparation du diplôme d'université (DU) « Sociétés, cultures et pratiques professionnelles » permet à l'étudiant·e de composer les termes de l'expérience qu'il a l'opportunité de réaliser. Il·elle bénéficie d'un encadrement pédagogique et administratif : au départ pour construire son projet, en cours pour l'inscrire dans un cadre social (stage, emploi, études), à la fin pour en tirer le bilan par un document dont la réalisation est accompagnée par un·e enseignant·e. Cette formation, réservée aux étudiant·es du CELSA, intervient entre le Master 1 et le Master 2 (DU1) ou à l'issue du Master 2 (DU 2).

**Elle est ouverte, à un maximum de 20 % des inscrit·es par option de M1 qui ont réussi tous les examens, acquis 240 crédits et dont le projet écrit a été retenu. Il n'y a pas de numerus clausus après le M2.**

Depuis l'année universitaire 2019-20, deux possibilités s'offrent à vous :

- **le DU 1 ou 2 « conventionné »** : il est réalisé dans le cadre de conventions entre le CELSA et des universités partenaires. Les étudiant·es seront accueilli·es pour un séjour d'études dans les universités avec lesquelles des relations privilégiées ont été construites. A l'issue du semestre d'échange, il est possible de faire un stage conventionné à l'étranger (entreprise, institution publique ou ONG), CDD (type assistant de français). Tout·e étudiant·e en DU peut faire un stage conventionné en France **au retour de l'étranger**. Les étudiants en Master 1 Journalisme obligés d'écourter leur stage d'été pour suivre leur semestre d'études à l'étranger peuvent compenser le reliquat de ce stage par un stage (à l'étranger ou en France) durant leur DU. Un rapport d'activités doit être rendu à l'issue du DU.

- **le DU 2 « libre »** : il est réalisé à l'issue du parcours au CELSA, sous réserve de l'obtention du Master 2. Le projet d'expatriation est entièrement organisé par l'étudiant·e, avec pour seule contrainte le fait de passer au moins six mois à l'étranger, dans le ou les pays de son choix. Le DU doit impérativement commencer par l'expérience d'expatriation. Hormis cette contrainte, il·elle organise son année comme il·elle le souhaite (par exemple différents stages, différents pays, ou encore un semestre de stage puis un semestre d'études, etc.). Les éventuels frais d'inscription en université sont à sa charge. Un rapport d'activités doit être rendu à l'issue du DU.

## **ORGANISATION**

Accès : entre le M1 et M2 (DU1) ou bien après le M2 (DU2).

Durée minimum du séjour à l'étranger : 6 mois

Durée maximum : 12 mois de la date d'inscription en Sorbonne au 31 août maximum

## **DESTINATIONS – DU conventionné**

### **1 ou 2 places par destination.**

- *Amérique du Nord*
  - o Québec – Université Laval (*1 place*)
  - o Etats-Unis – San Diego (*1 place*)
- *Amérique du Sud*
  - o Brasilia – Université de Brasilia
  - o São Paulo – Université de São Paulo
  - o Santiago du Chili – Université catholique de Santiago
  - o Bogota – Pontificia Universidad Javeriana
- *Europe*
  - o Louvain la Neuve – Université catholique de Louvain
  - o Milan – Université catholique du Sacré-Cœur
  - o Berlin – Freie Universität
- *Moyen-Orient*
  - o Beyrouth – Université Saint-Joseph
  - o Tel Aviv – Université de Bar Ilan

## **CRITERES DE SELECTION**

Pour le DU conventionné, le critère de sélection principal est la pertinence de l'expatriation dans l'université sélectionnée par rapport au projet professionnel de l'étudiant. Il n'y a pas de nombre de places réservées a priori par parcours ou par département. La répartition varie ainsi chaque année.

Interviennent ensuite les critères suivants: pertinence et cohérence globale du projet, faisabilité et projection concrète dans l'année d'expatriation (budget, accès au logement, etc.).

Lorsque des étudiant.es sont en concurrence à niveau équivalent, il a été décidé que l'arbitrage se ferait en faveur de ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de voyager auparavant.

## VALIDATION

L'obtention du DU est soumise à la production d'un rapport d'activités qui doit revenir sur vos motivations initiales, résumer vos expériences d'expatriation et ce qu'elles vous ont apportées (leurs limites éventuelles aussi).

Ce rapport peut prendre la forme d'un écrit d'une vingtaine de pages, mais il peut également être réalisé sous la forme d'une production médiatique de votre choix : podcast, vidéo ou production numérique, roman-photo etc. !

## CALENDRIER

- 10 octobre 2024 – 18h30 : présentation générale du dispositif pour le DU (objectifs, modalités, possibilités). En zoom

### *DU Conventionné :*

- 1er novembre 2024 : envoi par mail d'une déclaration d'intérêt pour DU conventionné
- 13 novembre 2024 – 18h30 : réunion d'information sur le DU conventionné
- 5 décembre 2024 : envoi des projets écrits correspondant à **une ou deux destinations** proposées dans le cadre du DU conventionné
- 20 décembre 2024 : résultats d'admission au programme de DU conventionné.

### *DU Libre :*

- 3 avril 2025 - 18h30 : réunion d'information DU libre + césure
- 10 juin 2025 : envoi des dossiers de candidature DU libre + demandes et conventions de césure
- 17 juin 2025 : notifications d'acceptation du DU libre

**NB : le calendrier d'envoi des dossiers est règlementaire et doit être strictement respecté. Aucune demande envoyée après les dates mentionnées ci-dessous ne pourra être examinée.**

## RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

- Lisa Bolz [lisa.bolz@sorbonne-universite.fr](mailto:lisa.bolz@sorbonne-universite.fr)

## RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

- Catherine Jolis Tél. : 01 46 43 76 02 [catherine.jolis@sorbonne-universite.fr](mailto:catherine.jolis@sorbonne-universite.fr)  
Bureau 313

NB : les deux responsables doivent être destinataires de l'ensemble des échanges par mail

\*\*\*

**L'inscription administrative en DU1 ou DU2** se fait à la Sorbonne, après validation de l'année précédente (M1). Vérifier les dates exactes sur le site de Sorbonne Université.

Pour vous inscrire, il est nécessaire de :

- Être titulaire du Master 1 (DU1) ou 2 (DU 2)
- Avoir reçu l'attestation d'autorisation d'inscription en DU émise par le service DU du CELSA
- Remplir le dossier d'inscription en DU disponible sur le site de la Faculté des Lettres Sorbonne Université (un lien sera communiqué début juillet) ATTENTION : l'inscription en Sorbonne peut prendre du temps

**La demande d'une convention de stage.** L'étudiant·e doit présenter aux responsables du service des stages du CELSA :

- L'attestation d'inscription en DU délivrée par Sorbonne-Université
- L'accord du responsable pédagogique du DU1 concernant le contenu du stage
- La demande de convention de stage est à télécharger sur le Career Center du CELSA, rubrique « L'international »
- L'inscription sur le fil d'Ariane du Ministère des Affaires Étrangères

*Rappel : L'année de DU1 s'arrête obligatoirement le 31 août au plus tard.*

*IMPORTANT : En fonction du pays, le délai entre la demande de convention et le début du stage peut être de 3 semaines*

**Frais DU** : 429,00 € à régler entre juillet et fin septembre. + mutuelle étudiante : à partir 99 euros. Il est conseillé de prendre une assurance rapatriement et une prise en charge des frais médicaux (vous renseigner auprès de votre compagnie d'assurance). Les bourses et les aides à la mobilité ne concernent pas les DU.

**Pour les DU2, la soutenance de mémoire doit se faire avant le 5 septembre**